



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20210928-51-2021-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

DELIBÉRATION N°51 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU.

Absents représentés : Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Michel RAES
Sandrine FILLASTRE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Virginie SARTEUR, donne pouvoir à Sylvie DUPOUY
Djéy Di KAMARA donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

Secrétaire de séance : Maryse GUILBERT

Tarification du service Enfance

A la suite de l'adoption **des nouveaux quotients familiaux**, plus justes, plus équilibrés, et de l'adoption pour au moins trois années, du dispositif de la cantine à 1€, **il convient de revoir la tarification du service Enfance.**

De plus, suite au changement de prestataire de restauration collective pour les élèves scolarisés dans les groupes scolaires de Survilliers, il est de mise d'ajuster les tarifs, en fonction de l'évolution à la hausse du coût du nouveau marché public conclu.

Cette hausse du coût du repas par enfant, est liée aux nouvelles obligations correspondantes à la réglementation de la loi EGALIM. Pour exemple, désormais dès le 1^{er} janvier 2022, 50% de produits durables dont 20% de bio doivent composer le menu de chaque repas. Aussi les contenants doivent désormais être réutilisables ou recyclables. Encore, afin de tendre vers le zéro plastique, les bouteilles d'eau sont interdites dans les restaurants scolaires. Nous concernant, le choix d'une gourde par enfant a été mise en place pour ce marché. Ces nouvelles obligations, tendant vers une amélioration de la qualité des repas, entraînent irrémédiablement un coût supplémentaire de production pour les différents opérateurs. Ceci impacte par effet ricochet, le montant facturé à la collectivité, et donc au final, la politique tarifaire de la commune.

Ceci étant dit, le coût de l'augmentation du prix repas se traduit par des dépenses supplémentaires pour la commune, qu'elle doit répercuter sur sa tarification aux usagers.

Un tarif dit « extérieur » est appliqué pour les usagers ne résidant pas à Survilliers. Ce tarif appliqué à chaque prestation est égal au montant de la prestation multipliée par deux, excepté pour le service de restauration périscolaire qui dispose d'un tarif particulier (pause méridienne sur le temps scolaire).

Une majoration sera appliquée sur la facturation si l'enfant participant à un des temps d'accueil du service enfance, n'a pas fait l'objet d'une réservation préalable sur le portail famille ou auprès du guichet unique de l'hôtel de ville. **Cette majoration est égale au tarif « extérieurs » pour les résidents de Survilliers, et au tarif « extérieurs » multiplié par 1,5 (50% de majoration) pour les résidents extérieurs à la commune.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ** (21 POUR, 6 CONTRE) :

- **ADOPTE** au 1^{er} novembre 2021, les tarifs suivants :

MERCREDIS LOISIRS		<i>REPAS COMPRIS</i>	
		Surveilliers	Extérieurs
Pré-Accueil 7H00 – 9H00 ou Post Accueil 17H00 – 19H00	QF1	2.00 €	4,00 €
	QF2	2.00 €	4,00 €
	QF3	2.00 €	4,00 €
	QF4	1.85 €	3,70 €
	QF5	1.70 €	3,40 €
	QF6	1.55 €	3,10 €
Demi-journée Matin 9H00 – 13H30	QF1	13,00 €	26,00 €
	QF2	12,00 €	24,00 €
	QF3	11,00 €	22,00 €
	QF4	10,00 €	20,00 €
	QF5	9,00 €	18,00 €
	QF6	8,00 €	16,00 €
Demi-journée Après Midi 11H30 – 17H00	QF1	13,50 €	27,00 €
	QF2	12,75 €	25,50 €
	QF3	12,25 €	24,50 €
	QF4	11,25 €	22,50 €
	QF5	10,25 €	20,50 €
	QF6	9,50 €	19,00 €
Journée complète 9H00 – 17H00	QF1	18,75 €	37,50 €
	QF2	17,25 €	34,50 €
	QF3	15,50 €	31,00 €
	QF4	14,00 €	28,00 €
	QF5	12,50 €	25,00 €
	QF6	11,50 €	23,00 €

VACANCES SCOLAIRES		<i>REPAS COMPRIS</i>	
		Surveilliers	Extérieurs
Pré-Accueil 7H00 – 9H00 ou Post Accueil 17H00 – 19H00	QF1	2.00 €	4,00 €
	QF2	2.00 €	4,00 €
	QF3	2.00 €	4,00 €
	QF4	1.85 €	3,70 €
	QF5	1.70 €	3,40 €
	QF6	1.55 €	3,10 €
Demi-journée Matin 9H00 – 13H30	QF1	10,00 €	20,00 €
	QF2	9,50 €	19,00 €
	QF3	9,00 €	18,00 €
	QF4	8,50 €	17,00 €
	QF5	8,00 €	16,00 €
	QF6	7,50 €	15,00 €
Demi-journée Après Midi 11H30 – 17H00	QF1	11,00 €	22,00 €
	QF2	10,50 €	21,00 €
	QF3	10,00 €	20,00 €
	QF4	9,50 €	19,00 €
	QF5	9,00 €	18,00 €
	QF6	8,50 €	17,00 €
Journée complète 9H00 – 17H00	QF1	13,50 €	27,00 €
	QF2	13,00 €	26,00 €
	QF3	12,50 €	25,00 €
	QF4	11,75 €	23,50 €
	QF5	11,00 €	22,00 €
	QF6	10,50 €	21,00 €

TEMPS PERISCOLAIRES			
		Surveilliers	Extérieurs
Accueil du Matin	QF1	3,00 €	6,00 €
	QF2	2,75 €	5,50 €
	QF3	2,50 €	5,00 €
	QF4	2,25 €	4,50 €
	QF5	2,00 €	4,00 €
	QF6	1,75 €	3,50 €
Pause Méridienne (repas périscolaire) 11H30 – 13H30	QF1	5,40 €	7,80 €
	QF2	5,00 €	7,30 €
	QF3	4,60 €	6,80 €
	QF4	4,20 €	6,30 €
	QF5	3,80 €	5,80 €
	QF6	1,00 €	1,00 €
	Panier repas PAI	1,50 €	3,00 €
Accueil du Soir 16H30 – 19H00	QF1	4,30 €	8,60 €
	QF2	4,00 €	8,00 €
	QF3	3,70 €	7,40 €
	QF4	3,40 €	6,80 €
	QF5	3,10 €	6,20 €
	QF6	2,80 €	5,60 €
Etudes Surveillées 16H30 – 18H00	QF1	4,30 €	8,60 €
	QF2	4,00 €	8,00 €
	QF3	3,70 €	7,40 €
	QF4	3,40 €	6,80 €
	QF5	3,10 €	6,20 €
	QF6	2,80 €	5,60 €
Accueil Post Etudes 18H00 – 19H00	QF1	1,00 €	2,00 €
	QF2	0,95 €	1,90 €
	QF3	0,90 €	1,80 €
	QF4	0,85 €	1,70 €
	QF5	0,80 €	1,60 €
	QF6	0,75 €	1,50 €

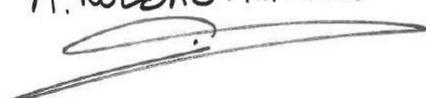
Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement reste facturé au taux horaire de **15 euros de l'heure, toute heure entamée étant due.**

4°) Rappel des quotients familiaux :

QF1	Quotient supérieur à 1.600
QF2	Quotient compris entre 1.200 et 1.599
QF3	Quotient compris entre 1.000 et 1.199
GF4	Quotient compris entre 750 et 999
QF5	Quotient compris entre 550 et 749
QF6	Quotient inférieur à 550

- **DIT** que cette délibération sera transmise au Sous-Préfet du Val d'Oise et au Trésorier Payeur de LOUVRES.

A. ROLDAO. MARTINS




Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS